
DÉCISION DU COMITE DE GESTION

Lors de la Commission exécutive du 12 janvier 2023, le comité de gestion du fonds de grève a été désigné par la CE.

Sa composition est la suivante :

- au titre de la Confédération : Frédéric Souillot, Patrick Privat et Patricia Drevon ;
- au titre des UD : Franck Bergamini, Arnaud Pichot et Pascal Samouth ;
- au titre des fédérations : Didier Birig, Clément Poullet et Hervé Quillet.

Le comité de gestion s'est réuni après la Commission exécutive. Il a décidé que pour l'appel à la grève à partir du 19 janvier, il n'y aura pas de jour de carence pour l'indemnisation des journées de grève dont le montant de l'indemnisation sera de 30 euros par jour de grève.

Les syndicats ou sections syndicales feront remonter les demandes d'indemnisation pour les adhérents à jour de cotisations aux unions départementales ou aux fédérations qui les transmettront à la Trésorerie confédérale.

Amitiés syndicales.